

**DÉCISION DU CONSEIL****du 14 mai 2013****portant nomination d'un membre slovaque du Comité économique et social européen**

(2013/232/UE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 302,

vu la proposition présentée par le gouvernement slovaque,

vu l'avis de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 13 septembre 2010, le Conseil a adopté la décision 2010/570/UE, Euratom, portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2010 au 20 septembre 2015 <sup>(1)</sup>.
- (2) Un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la fin du mandat de M. Ján GAŠPERAN,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

M. Emil MACHYNA, *predseda Odborového zväzu KOVO*, est nommé membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2015.

*Article 2*

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 14 mai 2013.

*Par le Conseil**Le président*

M. NOONAN

---

<sup>(1)</sup> JO L 251 du 25.9.2010, p. 8.